

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations.....5

Date de la convocation : 30-01-2023EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc,
REFREGEERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,**PROCURATIONS** : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame
VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur
REFREGEERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à
Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné
procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné
procuration à Monsieur VERGUES Michel.**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUIRAUD Delphine,
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

SEANCE N° 2

DELIBERATION N° 15

DESIGNATION D'UN REFERENT LOCAL STATION VERTE

Vu les élections municipales du 8 janvier 2023,

Vu la Charte qualité des Stations Vertes adoptée en Assemblée Générale extraordinaire le 10 octobre 2013 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un référent local Station Verte et les représentants du comité local Station
Verte ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- **DE DÉSIGNER** comme représentant de ce comité :
 - o Didier VIDAL Le Viala 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - o Rolande COBO 12 rue de derrière la muraille 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- **DE DÉSIGNER** comme référent local Station Verte :
 - o Didier VIDAL Le Viala 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés

Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 10 FEV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :

Accusé de réception en préfecture
<http://www.telerecours.fr>
012-211202312-20230203-20230302_15-DE

Reçu le 09/02/2023